

# Certificat

Emissions dans l'air intérieur : mesures des COV.

Pour le produit :  
**ECOPEG 35**

Fabriqué par :  
**P.E.G**  
**1 rue Saint Martin**  
**76590 Dénestanville**

**France**

Date du contrôle : **10/09/2014**

Un échantillon du produit ci-dessus référencé a été contrôlé d'après les normes internationales en vigueur EN ISO 16000-3/6 (prélèvement), EN ISO 16000-9 (Technique de mise en chambre), EN ISO 16000-11 (préparation de l'échantillon) selon le scénario mur.

Les essais ont été réalisés d'après l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis en ce qui concerne leurs caractéristiques d'émission en substances volatiles polluantes

Les résultats de l'essai attribuent au produit testé le critère : **A+**

